

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 21 juillet 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021

2021 V245 Vœu relatif à la mobilisation du bâtiment vacant situé 31, quai Voltaire (7e) en centre d'hébergement temporaire

Le Conseil de Paris,

Considérant que près de 2800 personnes sans domicile fixe ont été recensées lors de la Nuit de la solidarité en mars 2021 ;

Considérant l'offre d'hébergement largement insuffisante au regard des besoins malgré la promesse du Président de la République en juillet 2017 de ne plus compter aucune personne à la rue ;

Considérant dès lors la tension très forte qui pèse sur le système d'hébergement à Paris et en Ile-de-France, aggravée par la crise sanitaire, économique et sociale ;

Considérant la mobilisation de la Ville de Paris pour ouvrir de nouvelles places d'hébergement aux côtés de l'État, compétent en ce domaine, conduisant la capitale à disposer aujourd'hui de plus de 28000 places d'hébergement d'urgence ;

Considérant la mise à disposition par la Ville de Paris de son domaine intercalaire dès que cela est possible permettant actuellement l'ouverture de 3500 places d'hébergement temporaires ;

Considérant l'engagement de la Ville de Paris en faveur de la lutte contre les logements vacants et de la transformation des bureaux vacants en logements accessibles pour les Parisiennes et Parisiens qui en ont besoin ;

Considérant les demandes constantes de la Ville de Paris au Préfet d'user de son pouvoir de réquisition lorsqu'un immeuble vacant appartenant à un propriétaire privé est identifié ;

Considérant l'immeuble situé 31 quai Voltaire (7^e), propriété de l'Etat ;

Considérant que cet immeuble de 3800 m² est vacant depuis 2018 après avoir été occupé par les services de la Documentation française ;

Considérant la consultation et l'appel d'offres lancés par l'Etat en mars 2021 pour l'acquisition de cet immeuble vacant ;

Considérant le courrier datant du 15 avril 2021 signé par l'adjointe à la Maire de Paris en charge de l'égalité femmes-hommes, de la jeunesse et de l'éducation populaire et par l'adjoint à la Maire de Paris en charge du logement de l'hébergement d'urgence et de la protection des réfugiés et adressé aux ministres compétents ;

Considérant que ce courrier visait à informer l'Etat du soutien de la Ville de Paris au projet du bailleur social Paris Habitat de se porter acquéreur de l'immeuble situé 31 quai Voltaire (7^e) afin d'y créer une structure pour femmes victimes de violences ;

Considérant que le projet de Paris Habitat comportait également une offre d'occupation intercalaire des lieux afin de redonner un usage social immédiat à l'immeuble avant le début des travaux de réhabilitation ;

Considérant qu'à l'heure actuelle, aucun projet n'a encore été retenu et que l'immeuble ne fait l'objet d'aucun permis de construire ;

Considérant, dès lors, que rien n'empêche la mobilisation de cet immeuble dans les plus brefs délais pour le transformer en hébergement d'urgence temporaire ;

Considérant que cette situation est inacceptable face à l'urgence sociale ;

Sur proposition de Nicolas Bonnet-Oulaldj, Camille Naget et les élu·e·s du Groupe communiste et citoyen et Nathalie Maquoi et les élu·es du groupe Génération·s, au nom de l'exécutif,

Émet le vœu que :

- L'Etat mobilise sans plus attendre l'immeuble du 31, quai Voltaire pour y accueillir un projet d'hébergement temporaire dans l'attente du projet pérenne.
- L'Etat affirme la vocation sociale du 31, quai Voltaire et retienne le projet soutenu par la Ville de Paris et en lien avec la mairie du 7^e